



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 3

Absents : 6

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR (a donné pouvoir à M. René SUAREZ), Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jérémy GONIN (a donné pouvoir à M. Alain REIGNIER),

Secrétaire de séance : Jean-Michel LUX

M. Renaud DUMAY ouvre la séance à 18h30. Il procède à l'appel des conseillers.

• ORDRE DU JOUR DU 14 avril 2026

- a. Désignation du secrétaire de séance,
- b. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 31 mars 2026,
 1. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et conditions de dépôt des listes,
 2. Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
 3. Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et conditions de dépôt des listes,
 4. Election de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
 5. Création de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
 6. Création des commissions thématiques intercommunales et désignation de leurs membres,
 7. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs,
 8. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents,
 9. Désignation du référent déontologue des élus et convention à signer avec le Centre de gestion de l'Ain,
 10. Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président,
 11. Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes Val de Saône centre et la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière 2026-2028,
 12. Signature de conventions avec des agriculteurs pour la valorisation agricole des boues des lagunes de Mogneneins et Garnerans et du filtre planté de roseaux de Illiat,
 13. Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
- c. Informations diverses,

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

• PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est signé immédiatement par la secrétaire de séance, Mme Laure FANGET, et par le président, M. Renaud DUMAY.

• **DELIBERATIONS ADOPTÉES**

N°2026/04/14/01 – CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes, en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

M. DUMAY précise que pour les marchés publics inférieurs aux seuils européens (soit actuellement 216 000€ pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € pour les marchés de travaux), correspondant à des procédures adaptées, les membres de la commission d'appel d'offres seront invités à se réunir dans le cadre d'une commission d'études des offres (**CEO**), afin de choisir la meilleure offre, étant précisé que cette commission se réunit fréquemment dans l'année durant la journée, compte tenu de la présence (sans droit de vote) des agents ou des prestataires qui ont préparé l'analyse des offres.

Le Conseil communautaire,
DÉCIDE à l'unanimité,

1° De créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

2° De fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CAO de la manière suivante :

- ✓ Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais en cas de liste unique, celle-ci devra comprendre 5 noms de titulaires et 5 noms de suppléants ;
- ✓ Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- ✓ Les listes seront déposées au cours de la présente séance jusqu'à l'ouverture du vote, après une suspension de séance de quelques minutes ;

3° De prononcer une suspension de séance en vue de la constitution des listes à 18h35.

Renaud DUMAY demande si une autre liste que celle qui a été préparée par le bureau communautaire est proposée. Aucune autre candidature n'est déclarée.

N°2026/04/14/02 – ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Vu la délibération n°2026/04/14/01 en date du 14 avril 2026 décidant de la création de la Commission d'Appel d'Offres et des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes, en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée conformément à la délibération réglementant les opérations de vote ;

Le Conseil communautaire,

Décide à l'unanimité de procéder à cette élection au scrutin public ;

Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

• Sont proclamés Membres titulaires	• Sont proclamés Membres suppléants
- Monsieur Alain REIGNIER - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION - Monsieur Jean-Charles GALLO - Madame Anne TURREL - Monsieur Dominique MARTIN	- Monsieur Jean-Michel LUX - Monsieur Romain COTTEY - Monsieur Richard LABALME - Monsieur Denis SAUJOT - Monsieur Lucien MOLINES

N°2026/04/14/03 – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Considérant que la commission est présidée par la personne habilitée à signer le marché, le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que la CDSP traite à ce jour uniquement du contrat de délégation du service public d'une durée de 12 ans signé le 31 octobre 2017 avec la Société SUEZ EAU FRANCE SAS pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif et pour éviter tout conflit d'intérêts, le président, Renaud DUMAY, indique que la commission sera présidée par son représentant, qui pourrait être le Vice-Président à l'assainissement et que lui-même aura à se déporter pour tout dossier relatif au groupe SUEZ, en raison de ses liens professionnels avec celui-ci.

**Le Conseil communautaire,
DECIDE à l'unanimité,**

1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CDSP de la manière suivante :

- ✓ Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais en cas de liste unique, celle-ci devra comprendre 5 noms de titulaires et 5 noms de suppléants ;
- ✓ Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- ✓ Les listes seront déposées au cours de la présente séance jusqu'à l'ouverture du vote, après une suspension de séance de quelques minutes ;

3° De prononcer une suspension de séance en vue de la constitution des listes à 18h39.

Renaud DUMAY demande si une autre liste que celle qui a été préparée par le bureau communautaire est proposée. Aucune autre candidature n'est déclarée.

N°2026/04/14/04 – ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Vu la délibération n°2023/01/31/05 en date du 31 janvier 2023 décidant de la création de la Commission de délégation de service Public et des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Considérant que la commission est présidée par la personne habilitée à signer le marché, le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée conformément à la délibération réglementant les opérations de vote ;

Le Conseil communautaire,

Décide à l'unanimité de procéder à cette élection au scrutin public ;

Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Alain REIGNIER - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION - Monsieur Jean-Charles GALLO - Madame Anne TURREL - Monsieur Dominique MARTIN	- Monsieur Didier RUTSCHI - Monsieur Romain COTTEY - Monsieur Richard LABALME - Monsieur Denis SAUJOT - Monsieur Lucien MOLINES

N°2026/04/14/05 – CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu le règlement intérieur de la Communauté de Communes,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

Sur proposition du bureau communautaire du 7 avril 2026,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE

1° De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes Val de Saône Centre et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de **15 membres**, soit un représentant pour chaque commune membre ;

2° De transmettre la présente délibération aux communes concernées aux fins de désignation de leur représentant, qui devra être réalisée au scrutin secret et à la majorité absolue.

N°2026/04/14/06 – CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Vu le règlement intérieur de la CCVSCentre modifié par délibération du 26 septembre 2023 qui reste en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau règlement dans le délai de 6 mois après l'installation du présent conseil, qui prévoit les dispositions suivantes relatives aux commissions thématiques :

*« Le conseil communautaire fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègeront. **Chaque membre du conseil est membre d'au moins une commission. Le Président est membre de droit de toutes les commissions, sans être comptabilisé dans l'effectif maximum.***

Des conseillers municipaux peuvent en être membres dans la limite des places disponibles, afin de favoriser une représentation de toutes les communes au sein de ces commissions. Ils sont proposés par les conseils municipaux des communes membres. Lorsque plusieurs élus issus de la même commune souhaiteront intégrer une même commission, une seule candidature sera acceptée dans un premier temps, les autres candidats seront placés en liste d'attente et leur candidature sera prise en compte en fonction des places disponibles dans la limite de l'effectif maximal (15 membres).

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'y renoncer. »

Renaud DUMAY rappelle que tous les sujets traités par le conseil devront avoir été préalablement étudiés en commission ou au bureau. Anne TURREL demande s'il est possible de proposer un remplaçant lorsque le membre d'une commission n'est pas disponible pour participer à une réunion. Il lui est répondu que cette possibilité est prévue dans le règlement de la CCVSC.

Il est proposé de créer les commissions suivantes et de fixer le nombre de leurs membres à 15 :

COMMISSIONS PROPOSEES	CONTENUS PROPOSES (liste non exhaustive et évolutive)	VICE-PRESIDENT EN CHARGE
PETITE ENFANCE - JEUNESSE - ACTION SOCIALE	Petite enfance - Enfance Jeunesse - AJC - Subvention Banque Alimentaire - Mission Locale Jeunes - Crèches - Relais Petite Enfance - Transport scolaire vers collège	NATHALIE BISIGNANO
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - MOBILITES - INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	Voirie et éclairage public - Fibre optique - Tous bâtiments et espaces communautaires (hors autres commissions et maintenance courante) - Voie Bleue (travaux) - Entretien des perrés du halage - PLU(i) - SCOT - Logement et cadre de vie - Instruction droit des sols - Aire d'accueil GDV - Mise en œuvre du plan de mobilité dont le schéma cyclable (modes doux - Stationnement vélo - Aires et lignes de covoiturage - Installation de bornes IRVE)	JEAN-PIERRE CHAMPION

MUTUALISATION - SERVICES AUX COMMUNES ET SERVICES DE PROXIMITE - COMMUNICATION	Communication - Mutualisation - France Services – Attractivité – Frelon asiatique – épav-services	ANNE TURREL
FINANCES	Budget - Finances (<i>hors avis sur tarifications proposées par d'autres commissions</i>)	ALAIN REIGNIER
ECONOMIE - INNOVATION - SERVICES AUX ENTREPRISES - TOURISME	Zones économiques y compris Ateliers relais - Promotion économique - Politique locale du commerce – Soutien aux activités commerciales - IDVS – CLPE - Politique touristique - Gîtes de la Calonne - Office de Tourisme - Sentiers de randonnées - Liaison Voie Bleue-Viarhônga et boucles loisirs	JEAN-CHARLES GALLO
VIE SPORTIVE - VIE ASSOCIATIVE - VIE CULTURELLE	Gestion des utilisateurs des équipements sportifs - Equipements sportifs – Transport des élèves vers équipements sportifs - Vie associative - Vie culturelle	DENIS SAUJOT
ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - GESTION DES RESSOURCES	PCAET - GEMAPI - Ordures ménagères - PAIT - Energie - EPTB Saône Doubs- PAPI - PTGE - Actions hors GEMAPI du SRDCBS	RICHARD LABALME
ASSAINISSEMENT	Assainissement collectif - Assainissement non collectif - Eaux pluviales du réseau unitaire - Eau potable	JEAN-MICHEL LUX

Les candidatures proposées par les communes pour intégrer ces commissions sont les suivantes (les membres du conseil communautaire apparaissant en caractère gras pour les distinguer des conseillers municipaux) :

Commission Petite Enfance – Jeunesse – Action sociale

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins	Michelle JAMBON	
Francheleins	Laure FANGET	
Garnerans	Gabrielle LOUBES	Hervé CHAGOT (liste attente)
Genouilleux	Céline BOUDSOCQ	
Guéreins	Delphine TRONCI	
Illiat		
Lurcy	Nathalie BISIGNANO	Emile VALLON (liste attente)
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins		
Montceaux	Marie-France CURTIL	
Montmerle-sur-Saône	Virginie ASPLET	Caroline CREMILLIEU (liste attente)
Peyzieux-sur-Saône	Sophie MAZEYRAT	
Saint-Didier-sur-Chalaronne		
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Nathalie BEAUDET	Sandra DAVID BOUDET (liste attente)
Thoissey	Fatima KHENFER	Monique FERRAND (remplaçante)

Commission Aménagement du territoire – Urbanisme – Mobilités – Infrastructures publiques

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins	Lucien MOLINES	
Francheleins	Mathieu ROLLET	
Garnerans	Gérard POEYMIROU	Karine MOMMESSIN (liste attente)
Genouilleux	Gaël AUCLAIR	
Guéreins		
Illiat		

Lurcy	Bernadette DENIS	
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins	Jean-Pierre CHAMPION	
Montceaux	Jean-Claude DESCHIZEAUX	Dominique MARTIN (remplaçant)
Montmerle-sur-Saône	Pierre VOUILLON	
Peyzieux-sur-Saône	Christine DESCOURS	
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Gilles LATTARD	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Michel DURAND	Caroline SALSON (liste attente)
Thoissey	Jean-François GOEURY	Serge GAY (remplaçant)

Commission Mutualisation – Services aux communes et services de proximité - Communication

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins		
Francheleins	Joachim ANDRE	
Garnerans	Elise AUCLAIR	René SUAREZ (liste attente)
Genouilleux	Alain REIGNIER	
Guéreins	Stéphane DUFOUR	
Illiat		
Lurcy	Pierre ECKERT	Michèle HASCOET-FRAGNY (liste attente)
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins	Jean-Pierre CHAMPION	
Montceaux		
Montmerle-sur-Saône	Didier RUTSCHI	
Peyzieux-sur-Saône	Thomas VIILERMET	
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Renaud DUMAY	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Nathalie BEAUDET	Sandra DAVID BOUDET (liste attente)
Thoissey	Anne TURREL	

Commission Finances

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins	Lucien MOLINES	
Francheleins	Laure FANGET	
Garnerans	Philippe MATRAY	
Genouilleux	Alain REIGNIER	
Guéreins	Thierry SEVES	
Illiat		
Lurcy	Pierre ECKERT	
Mogneneins		
Messimy-sur-Saône		
Montceaux	Marie-France CURTIL	
Montmerle-sur-Saône	Denis SAUJOT	
Peyzieux-sur-Saône		
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Magalie PEZZOTTA	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Anthony LAIDET	Caroline FRUCTUOSO (liste attente)
Thoissey	Paul FERRE	

Commission Economie – Innovation – Services aux entreprises - Tourisme

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins		

Francheleins		
Garnerans	Karine MOMMESSIN	
Genouilleux	Jérémy GONIN	
Guéreins	Jean-Charles GALLO	Thierry SEVES (liste attente)
Illiat		
Lurcy	Houria RAHMOUNI	
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins		
Montceaux	Dominique MARTIN	
Montmerle-sur-Saône	Olivier CHATELAIN	
Peyzieux-sur-Saône	Romain COTTEY	
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Renaud DUMAY	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Gaëtan FAUVAIN	Anthony LAIDET (remplaçant)
Thoissey	Anne TURREL	

Commission Vie sportive – Vie associative – Vie culturelle

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins		
Francheleins	Jean-Michel LUX	
Garnerans	René SUAREZ	Gabrielle LOUBES (liste attente)
Genouilleux	Céline BOUDSOCQ	
Guéreins		
Illiat		
Lurcy	Nicolas DI NUCCI	
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins		
Montceaux	Christophe GARNIER	Dominique MARTIN (remplaçant)
Montmerle-sur-Saône	Denis SAUJOT	Corinne DUDU (liste attente)
Peyzieux-sur-Saône		
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Catherine GUTIERREZ	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Benoît JULIAT	
Thoissey	Jacques BERGER	

Commission Environnement – Transition énergétique – Gestion des ressources

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins		
Francheleins		
Garnerans	Damien VANDERGHOOE	Olivier ARNAU – Gérard POEYMIROU (liste attente)
Genouilleux	Gaël AUCLAIR	
Guéreins		
Illiat	Richard LABALME	
Lurcy	Thibaut MEUNIER	Domenico BISIGNANO (liste attente)
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins		
Montceaux	Dominique MARTIN	Michel NIERGOT (remplaçant)
Montmerle-sur-Saône	Didier BOLE-BESANCON	
Peyzieux-sur-Saône		
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Amélie RIGOLLET	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Sandra DAVID BOUDET	Michel DURAND (liste attente)

Thoissey	Myriam ARKHOUC	Cyril CORDELIER (remplaçant)
----------	----------------	------------------------------

Commission Assainissement

Communes	Représentant	Remplaçant éventuel
Chaleins		
Francheleins	Jean-Michel LUX	
Garnerans	Pierre BAILLY-BECHET	
Genouilleux	Jérémy GONIN	
Guéreins	Thierry SEVES	
Illiat		
Lurcy	Domenico BISIGNANO	
Messimy-sur-Saône		
Mogneneins		
Montceaux	Dominique MARTIN	Michel NIERGOT (remplaçant)
Montmerle-sur-Saône	Patrice GUIGUE	
Peyzieux-sur-Saône	Frédéric KANDZIORA	
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benoit PEIGNÉ	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Fabien COGNO	Michel DURAND (liste attente)
Thoissey	Marc NAVARRO	

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer les huit commissions thématiques intercommunales suivantes :

- la commission **Petite Enfance – Jeunesse – Action sociale** ;
- la commission **Aménagement du territoire – Urbanisme – Mobilités – Infrastructures publiques** ;
- la commission **Mutualisation – Services aux communes et services de proximité - Communication** ;
- la commission **Finances** ;
- la commission **Economie – Innovation – Services aux entreprises - Tourisme** ;
- la commission **Vie sportive – Vie associative – Vie culturelle** ;
- la commission **Environnement – Transition énergétique – Gestion des ressources** ;
- la commission **Assainissement** ;

FIXE à 15 le nombre de membres pour chacune de ces commissions ;

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

APPROUVE la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après annexé,

PRECISE que les commissions seront complétées au prochain conseil communautaire sur la base des candidatures restant à proposer par les communes et que les conseillers suivants sont placés en liste d'attente :

- **commission Petite Enfance** : Hervé CHAGOT (Garnerans), Emile VALLON (Lurcy), **Caroline CREMILLIEU** (Montmerle-sur-Saône), Sandra DAVID BOUDET (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- **commission Aménagement du territoire** : Karine MOMMESSIN (Garnerans), Caroline SALSON (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- **commission Mutualisation** : **René SUAREZ** (Garnerans), Michèle HASCOET-FRAGNY (Lurcy), Sandra DAVID BOUDET (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- **commission Finances** : Caroline FRUCTUOSO (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- **commission Economie** : Thierry SEVES (Guéreins)
- **commission Vie sportive** : Gabrielle LOUBES (Garnerans), **Corinne DUDU** (Montmerle-sur-Saône)
- **commission Environnement** : Olivier ARNAU et Gérard POEYMIROU (Garnerans), Domenico BISIGNANO (Lurcy), Michel DURAND (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- **commission Assainissement** : Michel DURAND (Saint-Etienne-sur-Chalaronne)

Commission Petite Enfance – Jeunesse – Action sociale (11 membres) Mme BISIGNANO Nathalie, VP Mme BEAUDET Nathalie	Mme LOUBES Gabrielle Mme TRONCI Delphine	Commission Aménagement du territoire – Urbanisme – Mobilités – Infrastructures publiques (12 membres) M. CHAMPION Jean-Pierre, VP M. AUCLAIR Gaël	M. ROLLET Mathieu M. POEYMIROU Gérard
---	--	---	--

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 14 avril 2026

8

Paraphes du Président et du secrétaire de séance :

Mme BOUDSOCQ Céline Mme KHENFER Fatima Mme MAZEYRAT Sophie Mme JAMBON Michelle Mme FANGET Laure	Mme CURTIL Marie-France Mme ASPLET Virginie	Mme DENIS Bernadette M. DURAND Michel M. LATTARD Gilles Mme DESCOURS Christine M. GOEURY Jean-François	M. DESCHIZEAUX Jean-Claude M. VOUILLON Pierre M. MOLINES Lucien
Commission Mutualisation – Services aux communes et services de proximité – Communication (11 membres) Mme TURREL Anne, VP Mme BEAUDET Nathalie M. ECKERT Pierre M. REIGNIER Alain M. VILLERMET Thomas M. ANDRE Joachim Mme AUCLAIR Elise	M. DUFOUR Stéphane M. CHAMPION Jean-Pierre M. RUTSCHI Didier M. DUMAY Renaud	Commission Finances (11 membres) M. REIGNIER Alain, VP M. ECKERT Pierre M. LAIDET Anthony M. FERRÉ Paul Mme PEZZOTTA Magalie M. MOLINES Lucien Mme FANGET Laure M. MATRAY Philippe	M. SEVES Thierry Mme CURTIL Marie-France M. SAUJOT Denis
Commission Economie – Innovation – Services aux entreprises – Tourisme (10 membres) M. GALLO Jean-Charles, VP M. DUMAY Renaud M. FAUVAIN Gaëtan M. GONIN Jérémy Mme RAHMOUNI Houria Mme TURREL Anne	M. COTTEY Romain Mme MOMMESSIN Karine M. MARTIN Dominique M. CHATELAIN Olivier	Commission Vie sportive – Vie associative – Vie culturelle (9 membres) M. SAUJOT Denis, VP M. BERGER Jacques Mme BOUDSOCQ Céline M. DI NUCCI Nicolas Mme GUTIERREZ Catherine M. Benoît JULIAT	M. LUX Jean-Michel M. SUAREZ René M. GARNIER Christophe
Commission Environnement – Transition énergétique – Gestion des ressources (9 membres) M. LABALME Richard, VP Mme ARKHOUCHE Myriam M. AUCLAIR Gaël Mme DAVID BOUDET Sandra M. MEUNIER Thibaut Mme RIGOLLET Amélie	M. VANDERGHOOE Damien M. MARTIN Dominique M. BOLE-BESANCON Didier	Commission Assainissement (11 membres) M. LUX Jean-Michel, VP M. BISIGNANO Domenico M. COGNO Fabien M. GONIN Jérémy M. NAVARRO Marc M. PEIGNÉ Benoît M. KANDZIORA Frédéric	M. BAILLY-BECHET Pierre M. SEVES Thierry M. MARTIN Dominique M. GUIGUE Patrice

N°2026/04/14/07 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES (S.M.I.D.O.M.) VEYLE SAONE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Considérant que selon l'article 5 de ses statuts, le SMIDOM Veyle Saône est administré par un comité syndical composé des délégués élus des membres à raison d'un délégué par commune représentée au sein de chaque intercommunalité, soit 15 membres pour la communauté de Communes Val de Saône Centre. Chaque membre désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Les délégués peuvent être des conseillers municipaux ou communautaires.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 14 avril 2026

9

Paraphes du Président et du secrétaire de séance :

DÉCIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au S.M.I.D.O.M. Veyle Saône :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Kevin AULAS	Jean-Philippe CHAUMONT
Francheleins	Céline BERGER	Sébastien MOYNE
Garnerans	René SUAREZ	Gabrielle LOUBES
Genouilleux	Alain REIGNIER	Céline BOUDSOCQ
Guéreins	Thierry SEVES	Delphine TRONCI
Illiat	Michel PIOT	Richard LABALME
Lurcy	Pierre ECKERT	Michèle HASCOET-FRAGNY
Messimy-sur-Saône	Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Mogneneins	Jean-Pierre CHAMPION	Alexandre QUILLIEN
Montceaux	Michel NIERGOT	Marlène CHALIKAS
Montmerle-sur-Saône	Didier RUTSCHI	Didier BOLE-BESANCON
Peyzieux-sur-Saône	Romain COTTEY	Sophie GAILLETON
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benoît PEIGNE	Julien MONTEIL
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Nathalie BEAUDET	Anthony LAIDET
Thoissey	Paul FERRÉ	Delphine WITTEZAELE

N°2026/04/14/08 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES (SCOT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu les statuts du syndicat mixte Val de Saône Dombes,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte ont un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes membres et qu'il convient de désigner un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,

DÉCIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT) :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Lucien MOLINES	Michelle JAMBON
Francheleins	Mathieu ROLLET	Jean-Michel LUX
Garnerans	René SUAREZ	Elise AUCLAIR
Genouilleux	Gaël AUCLAIR	Jérémy GONIN
Guéreins	Virginie GENOUILHAC	Daniel MICHEL
Illiat	Richard LABALME	Jérôme BERNARD
Lurcy	Nathalie BISIGNANO	Raphaël BULAND
Messimy-sur-Saône	Thierry JUILLARD	Jean-Marie CHASSAGNE
Mogneneins	Christophe POULAIN	Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Jean-Claude DESCHIZEAUX	Dominique MARTIN
Montmerle-sur-Saône	Pierre VOILLON	Patrice GUIGUE
Peyzieux-sur-Saône	Romain COTTEY	Thomas VILLERMET
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Renaud DUMAY	Matthieu ROLLET
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Carole BOUTEILLE VAN DEN BESSELAER	Gaëtan FAUVAIN
Thoissey	Anne TURREL	Jacques LOUPFOREST

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
 Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,
 Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Eau potable Bresse Dombes Saône,
 Considérant l'article 5 des statuts du syndicat, relatif à la représentation de ses membres, qui prévoit pour les communautés de communes la désignation de délégués titulaires et suppléants en nombre égal à celui de leurs communes sises dans le périmètre du syndicat.

**Le Conseil communautaire,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité, et
 Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SIE Bresse Dombes Saône :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Patrice ANSOUD	Gisèle LORON
Francheleins	Jean-Michel LUX	Joachim ANDRE
Garnerans	Elise AUCLAIR	Damien VANDERGHOOE
Genouilleux	Jérémy GONIN	Gaël AUCLAIR
Guéreins	Daniel MICHEL	Fabrice VIOLET
Illiat	Françoise PERROTTEY	Laurent AUBERTIN
Lurcy	Bernadette DENIS	Pierre ECKERT
Messimy-sur-Saône	Jean-Marc GIMARET	Agnès LETHENET
Mogneneins	Christophe POULAIN	Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Michel BOISSON	Michel NIERGOT
Montmerle-sur-Saône	Patrice GUIGUE	Pierre VOUILLON
Peyzieux-sur-Saône	Jérémie PAGNON	Frédéric KANDZIORA
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Renaud DUMAY	Catherine GUTIERREZ
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Fabien COGNO	Gérard DUMIRE
Thoissey	Marc NAVARRO	Jacques BERGER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
 Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu les statuts du SRDCBS, et notamment les articles 7 et 10, qui prévoient la désignation de 11 délégués par la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un référent technique pour chacune des 15 communes membres,

Les référents techniques au SRDCBS peuvent être des conseillers municipaux ou des administrés compétents ; ils constitueront le lien privilégié entre les collectivités communales et le syndicat. A défaut de désignation d'un référent, le maire est membre de droit du comité technique.

**Le Conseil communautaire,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité, et
 Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les 11 délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Communes
Chaleins	Jérôme DANON	Jean-Philippe BEROUD	Chaleins
Francheleins	Jean-Michel LUX	Pierre BAILLY-BECHET	Garnerans
Thoissey	Christiane FOURNEL	Nathalie VERNUS-PROST	Mogneneins

Genouilleux	Céline BOUDSOCQ	Jérémy GONIN	Genouilleux
Illiat	Françoise PERROTTEY	Audrey DUSSAUGE	Illiat
Messimy-sur-Saône	Jean-Marc GIMARET	Laurie VAGNAT	Messimy-sur-Saône
Montceaux	Michel BOISSON	Michel NIERGOT	Montceaux
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benoît PEIGNE	Didier RUTSCHI	Montmerle-sur-Saône
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Michel DURAND	Benoît JULIAT	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Guéreins	Stéphane MELINON	Virginie GENOUILHAC	Guéreins
Lurcy	Houria RAHMOUNI	Nicolas GRANGE	Pezyieux-sur-Saône

DESIGNE les référents techniques de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS :

Communes	Référents Techniques
Chaleins	Lucien MOLINES
Francheleins	Julien GUIDE
Garnerans	René SUAREZ
Genouilleux	Alain REIGNIER
Guéreins	Jean-Charles GALLO
Illiat	Richard LABALME
Lurcy	Nathalie BISIGNANO
Messimy-sur-Saône	Céline DESCOLLONGES
Mogneneins	Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Dominique MARTIN
Montmerle-sur-Saône	Didier RUTSCHI
Pezyieux-sur-Saône	Valérie BREVET
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Gilles LATARD
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Gaëtan FAUVAIN
Thoissey	Anne TURREL

N°2026/04/14/11 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN (EPF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,
Vu les statuts et la charte de l'Etablissement public foncier Ain,

Les EPCI de moins de 25 000 habitants disposent de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein de l'Assemblée générale de l'EPF.

Parmi ces délégués, il convient également de proposer 1 administrateur titulaire et 1 administrateur suppléant afin de permettre la représentation de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration de l'EPF.

Il est proposé d'élire les représentants de la Communauté de Communes, après appel de candidature.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF :

Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
Jean-Charles GALLO	administrateur	Romain COTTEY	administrateur
Didier RUTSCHI		Alain REIGNIER	

N°2026/04/14/12 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE L'EPTB SAONE & DOUBS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,
Vu les statuts de l'EPTB Saône et Doubs,

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après appel de candidatures,

Paraphes du Président et du secrétaire de séance :

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
M. Richard LABALME	M. Jean-Michel LUX

N°2026/04/14/13 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DU VAL DE SAONE A MONTCEAUX ET DU COLLEGE BEL AIR DE THOISSEY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu l'article R421-14 du Code de l'éducation,

Considérant que le collège du Val de Saône à Montceaux comporte plus de 600 élèves,

Monsieur le Président indique qu'un représentant de la Communauté de Communes doit être désigné pour assister au conseil d'administration du collège du Val de Saône avec voix délibérative. Il précise qu'un représentant de la commune de Montceaux y assistera également avec voix délibérative.

Vu l'article R421-16 du Code de l'éducation,

Considérant que le collège Bel Air de Thoissey comporte moins de 600 élèves,

Monsieur le Président indique qu'un représentant de la Communauté de Communes doit être désigné pour assister au conseil d'administration du collège Bel Air à titre consultatif. Il précise qu'un représentant de la commune de Thoissey y assistera également avec voix délibérative.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Dominique MARTIN pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège du Val de Saône à Montceaux.

DESIGNE Mme Anne TURREL pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège Bel Air de Thoissey.

N°2026/04/14/14 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CENTRE HOSPITALIER AIN VAL DE SAONE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu les articles L.6143-5 et L.6143-6 et les articles R.6143-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu les articles D.311-3 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône,

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège également au sein du conseil de la vie sociale, instance consultative du centre hospitalier Ain Val de Saône,

Après appel de candidatures,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et**

Après avoir procédé au vote,

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Alain REIGNIER pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône ;

DESIGNE Mme Nathalie BISIGNANO pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du Conseil de la Vie Sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône.

N°2026/04/14/15 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN, SPL ALEC AIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1531-1 et suivants et l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de Communes Val de Saône Centre est actionnaire de la Société Publique Locale SPL ALEC AIN,

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège au sein des organes délibérants de la SPL, Assemblée Générale et Conseil d'Administration,

Après appel de candidatures,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Jean-Pierre CHAMPION pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires et au sein du Conseil d'Administration de la SPL ALEC AIN ;

AUTORISE M. Jean-Pierre CHAMPION à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée au sein des organes de gouvernance de la SPL.

N°2026/04/14/16 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES ENERGIES DE L'AIN (SEM LEA)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1521-1 et suivants et l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de Communes Val de Saône Centre est actionnaire de la Société d'économie mixte Les énergies de l'Ain (SEM LEA),

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège au sein de l'assemblée spéciale de la SEM LEA,

Après appel de candidatures,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Jean-Pierre CHAMPION pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre en qualité de membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA et ce pour la durée de son mandat électif ;

AUTORISE M. Jean-Pierre CHAMPION à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée au sein des organes de gouvernance de la SEM LEA.

N°2026/04/14/17 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Communauté de Communes Val de Saône Centre – 14 avril 2026

Paraphes du Président et du secrétaire de séance :

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du président du conseil régional du 30/04/2024 portant composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR8201632 Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône et FR8212017 Val de Saône,

Il est proposé que la communauté de communes désigne un représentant au sein de cette instance.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Didier RUTSCHI pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du comité de pilotage des sites Natura 2000 « prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône ».

N°2026/04/14/18 – PROGRAMME LEADER 2023-2027 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU BASSIN DOMBES SAONE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatifs aux statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°2022/09/27/04 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2022, validant le principe d'une candidature commune à l'échelle départementale au programme LEADER 2023-2027 et désignant Haut-Bugey Agglomération comme structure porteuse du programme pour le département de l'Ain,

La communauté de communes est invitée à désigner deux représentants élus et trois représentants de la société civile au sein du comité de programmation Leader du bassin Dombes Saône.

Lors du mandat précédent, 2 représentants de la société civile avait été désigné :
Union des commerçants et artisans de Montmerle Pierre-Alain NICOD
Greenweek gestionnaire camping Thoisse Sébastien DUBOST

Vu les propositions de candidature de Monsieur Alain REIGNIER et Madame Anne TURREL, en tant que délégués élus,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT les délégués élus de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du comité de programmation Leader du bassin Dombes Saône :

Alain REIGNIER
Anne TURREL

PROPOSE de renouveler le mandat des deux représentants de la société civile, sous réserve de leur accord :

Pierre-Alain NICOD
Sébastien DUBOST

N°2026/04/14/19 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS ASSOCIATIFS OU ISSUS DU SECTEUR PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu les statuts associatifs de la plateforme IDVS- Initiative Dombes Val de Saône,
Considérant que la Communauté de Communes, en tant qu'adhérente, est invitée à désigner un représentant au sein du collège « Collectivités Publiques » du conseil d'administration de IDVS,

Vu l'adhésion à l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à compter de l'année 2024,
Considérant que la Communauté de Communes, en tant qu'adhérente, est invitée à désigner un représentant à l'Assemblée Générale de cette instance,

Vu les statuts associatifs de la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, notamment l'article 4, qui précise que l'ensemble des collectivités participant au financement de la Mission Locale Jeunes sont, de droit, membres du Conseil d'Administration de cette dernière,

Considérant que la Communauté de Communes, qui attribue une subvention annuelle à la Mission Locale Jeunes, est invitée à désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la MLJ,

Vu l'adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour 4 années,

Considérant que la Communauté de Communes, en tant qu'adhérente, est invitée à désigner un représentant auprès de cet organisme,

Vu les statuts associatifs du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ain,

Considérant que la Communauté de Communes, en tant qu'adhérente, est invitée à désigner un représentant à l'Assemblée Générale et au sein du comité directeur élargi du CDRP,

Vu la convention de partenariat pour la gouvernance de la véloroute V50 sur la période 2025-2027 signée entre Destination 70, le Conseil départemental de Haute-Saône et la CCVSC,

Considérant que la Communauté de Communes, en tant que partenaire, est invitée à désigner un représentant au comité d'itinéraire de La Voie Bleue-V50,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour ces désignations,

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du Conseil d'Administration de **Initiative Dombes Val de Saône** (IDVS) :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Monsieur Jean-Charles GALLO	Monsieur Renaud DUMAY

DESIGNE M. Jean-Charles GALLO pour représenter la communauté de communes lors de l'assemblée générale annuelle de l'**Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**,

DESIGNE Mme Nathalie BISIGNANO pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes,

DESIGNE M. Richard LABALME pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre auprès du **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

DESIGNE Mme Anne TURREL pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du **Comité départemental de la randonnée pédestre** (CDRP) de l'Ain et de son Comité Directeur élargi.

DESIGNE M. Dominique MARTIN pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du **Comité d'itinéraire de La Voie Bleue-V50**.

N°2026/04/14/20 – DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE POUR LE CNAS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatifs aux statuts de la communauté de communes,

Vu l'article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 qui prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes et leurs groupements,

Vu la convention d'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78 284 GUYANCOURT CEDEX,

Considérant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et qu'il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, etc.) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Il convient de désigner un représentant élu au sein du CNAS.

Il est précisé que le délégué agent, désigné depuis 2013, est renouvelé dans cette représentation. Cet agent assure également le rôle de correspondant CNAS auprès des autres agents de la CCVSC.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Alain REIGNIER en qualité de délégué élu au CNAS

N°2026/04/14/21 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DE 8 VICE-PRESIDENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10, L. 5211-12, R. 5214-1, L.2123-24-1 et L.5214-8,

Vu la délibération n°2026/03/31/04 du 31 mars 2026, portant élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant les indemnités maximales prévues par l'article R. 5214-1 du CGCT, pour une communauté de communes se situant dans une tranche de 20 000 à 49 999 habitants et le taux maximal d'indemnités de 67.50 % de l'indice brut terminal pour le Président et de 24.73% pour les Vice-Présidents (pour un nombre maximal de 7 Vice-Présidents) ;

M. Renaud DUMAY, Président, propose de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président.

Après avis du bureau du 7 avril 2026,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés et avec une abstention (Renaud DUMAY)**

FIXE les taux d'indemnités de fonction comme suit :

Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel en euros pour information au 1 ^{er} janvier 2026 (soumis à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la valeur du point d'indice)
Président	67.50%	2 774,60 €
Vice-Président	21.64%	889,47 €

DECIDE de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté de communes pour les exercices 2026 et suivants.

PRECISE que les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus et que chacun des élus percevant une indemnité de fonction s'est engagé à ne pas solliciter de remboursement de frais à l'exception d'un éventuel mandat spécial pour le congrès des intercommunalités de France.

N°2026/04/14/22 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG01 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01,

Sur proposition du bureau communautaire du 7 avril 2026,

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 14 avril 2026

17

Paraphes du Président et du secrétaire de séance :

M. Renaud DUMAY, Président, propose de désigner le référent déontologue proposé par le Centre de Gestion de l'Ain et de signer la convention afférente à cette prestation,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉSIGNE M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer la convention proposée par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

PRÉCISE que les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la communauté de communes selon le barème réglementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.

PRÉCISE que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée communautaire, pour une question le concernant.

PRÉCISE que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,
- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

PRÉCISE que les réponses seront formulées par écrit à l' élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

PRÉCISE que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois.

N°2026/04/14/23 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 février 2025 portant statuts de la communauté de communes Val de Saône Centre, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026/03/31/02, en date du 31 mars 2026, portant élection du président de la communauté ;

Vu la délibération n°2026/03/31/05 fixant les délégations du conseil communautaire au Président,

Après avis favorable du bureau communautaire du 7 avril 2026,

Il est proposé de délibérer pour compléter les délégations d'attributions au Président :

-en reprenant celles qui avaient été attribuées au mandat précédent (et qui figuraient dans la délibération du 28 janvier 2025),

-en ajoutant les délégations complémentaires suivantes :

- Autoriser la signature de contrat de cession de droit d'un spectacle vivant ou tout autre contrat lié à la prestation d'un intervenant extérieur préalablement validée par devis,
- Autoriser la signature de convention de mise à disposition de la salle des associations à titre payant (montant forfaitaire de 150€TTC par jour) et à en modifier le tarif le cas échéant,
- Prendre toute décision concernant l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la communauté de communes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros.

-en modifiant la délégation donnée au conseil précédent concernant la signature des marchés pour en modifier le seuil et la rédaction de la manière suivante : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1^{er} janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DONNE délégation à M. le Président lui permettant, après avis d'un Vice-Président ou d'une commission, ou le cas échéant du bureau, de :

Finances, Ressources Humaines et archivage :

- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- autoriser le paiement des dommages en cas de sinistre imputable à la Communauté de Communes et de non prise en charge totale par l'assurance selon le montant de la franchise applicable,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros (en cas de non-déclaration du sinistre à l'assurance).
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- se prononcer sur les admissions en non-valeur et extinctions de créances,
- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),
- signer les conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation,
- fixer le montant de l'indemnisation en réparation de tout préjudice matériel intervenu sur des biens communautaires,
- signer les conventions relatives à la réalisation d'une mission d'archivage par le Centre de Gestion de l'Ain et leurs éventuels avenants afférents.
- Autoriser la signature de contrat de cession de droit d'un spectacle vivant ou tout autre contrat lié à la prestation d'un intervenant extérieur préalablement validée par devis,

Aménagement et Marchés Publics :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1^{er} janvier 2026 – seuil révisable en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes,
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation électrique de parcelles ou de parcs d'activités dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique,
- signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Saône,
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les devis ENEDIS pour tout type de projet (notamment en matière de raccordement électrique des ouvrages d'assainissement),
- approuver une prise de participation de la SEM LEA au sein de sociétés de projets dédiés à la transition énergétique.

Tourisme :

- fixer les tarifs de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre,
- signer les conventions de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Saône Centre et divers organismes,
- fixer les tarifs des Gîtes de la Calonne,
- signer les conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes,

Social et vie Sportive :

- autoriser la signature de conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations,
- signer toutes les Conventions d'Objectif et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,
- signer les Conventions d'Objectifs et de Financement, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la MSA,
- signer les conventions de mise à disposition occasionnelle et à titre payant des équipements sportifs aux associations.

Occupations domaniales :

- signer les conventions ou tout autre document de réservation et de mise à disposition gratuite de locaux communautaires avec le Conseil Départemental de l'Ain pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations,
- signer les conventions ou tout autre document de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures ou services de la communauté de communes,
- Autoriser la signature de convention de mise à disposition de la salle des associations à titre payant (montant forfaitaire de 150€TTC par jour) et à en modifier le tarif le cas échéant,
- Prendre toute décision concernant l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la communauté de communes,

PREVOIT qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant, conformément à l'article L2122-17 du CGCT,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

N°2026/04/14/24 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE 2026-2028

Vu le bail de location des locaux situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône où est installée la France services Val de Saône Centre, signé le 1^{er} juillet 2021 entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Centre Hospitalier intercommunal de l'Ain Val de Saône pour une période de six années,

Vu la convention de partenariat conclue entre la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière et la Communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 5 décembre 2025, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et notamment ses articles 2 et 4 aux termes desquels la communauté de communes met à disposition de la Mission Locale Jeunes un espace au sein des locaux France services situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône, dans le cadre d'une permanence hebdomadaire organisée le jeudi matin de 9h à 13h,

Vu le succès de la permanence assurée par la Mission Locale Jeunes au sein des locaux France Services et la nécessité qui en découle de renforcer la présence de la structure afin de répondre aux besoins du public,

Vu la demande de la Mission Locale Jeunes, par mail du 26 mars 2026, d'ajouter, à titre expérimental dans un premier temps, une permanence supplémentaire à la France Services le 2^{ème} mardi de chaque mois, de 14h00 à 18h00,

Il est proposé la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la MLJ et la communauté de communes afin de permettre la tenue d'une permanence supplémentaire par l'association dans les locaux de la France services, le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois, à titre expérimental pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2026.

En cas de bilan concluant de cette permanence supplémentaire, celle-ci sera reconduite tacitement d'un commun accord pour une durée ne pouvant excéder le terme de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2028, sans qu'il soit nécessaire de conclure un nouvel avenant entre les parties signataires.

Il est précisé que, pour la période du 1^{er} juillet 2027 au 31 décembre 2028, cette reconduction tacite ne sera possible que sous réserve du renouvellement du bail de la France Services qui arrivera à terme le 30 juin 2027.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la tenue d'une permanence supplémentaire à la France Services Val de Saône Centre par la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois, à titre expérimental pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2026 et la reconduction tacite de cette permanence supplémentaire.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette démarche.

N°2026/04/14/25 – SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC DES AGRICULTEURS POUR LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DES LAGUNES DE MOGNEINEINS ET GARNERANS ET DU FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE ILLIAT

Vu la nécessité de procéder au curage des 3 bassins des lagunes de Garnerans et Mogneneins à l'été 2026,

Vu le marché de services passé avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain, suivant décision n°2025-39 notifiée le 14 avril 2025, pour la réalisation de l'étude préalable à l'épandage des boues et pour le suivi agronomique des boues d'épuration issues des lagunes de Garnerans et Mogneneins,

Vu la nécessité de procéder au curage du 1^{er} étage du filtre planté de roseaux d'Illiat à l'été 2026,

Vu le devis signé avec l'entreprise SUEZ Organique, suivant décision n°2026-21 notifiée le 16 février 2026, pour la réalisation de l'étude préalable à l'épandage des boues du filtre planté de roseaux d'Illiat,

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de déposer les dossiers d'étude préalable à l'épandage des boues auprès des services de l'Etat (DDT de l'Ain) fin avril et début mai 2026. Il ajoute que ceux-ci doivent intégrer les conventions qu'il convient de signer avec les agriculteurs qui acceptent de recevoir les boues des trois systèmes d'assainissement précités sur leurs parcelles agricoles pour préciser les engagements de chacun pour une collaboration satisfaisante et durable.

Monsieur le Président ajoute qu'il se déporte du débat et du vote concernant ce sujet.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des 32 suffrages exprimés

APPROUVE les trois modèles de conventions (un modèle par site) pour la valorisation agricole des boues avec les agriculteurs.

AUTORISE le Vice-Président à l'assainissement à signer les conventions avec les agriculteurs qui acceptent de recevoir les boues suivant les modèles annexés à la délibération.

N°2026/04/14/26 – COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026/03/31/05 du 31 mars 2026 fixant les délégations du conseil communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2026-41 – Renouvellement d'une portion du réseau d'eaux usées et mise à la cote/remplacement de tampons d'eaux usées sur la RD7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Vu la réfection de voirie du Conseil Départemental de l'Ain prévue sur la RD7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne à compter du 1^{er} juin 2026 dont l'information a été transmise à la Communauté de Communes le 24 février dernier,

Vu le passage caméra d'inspection du réseau d'assainissement sur le secteur concerné réalisé entre le 9 et le 22 janvier 2026 et dont l'analyse fait ressortir un effondrement partiel du réseau d'assainissement sur un tronçon,

Vu la réalisation de travaux d'eau potable par le SIE Bresse Dombes Saône sur le secteur concerné jusqu'à début juin,

Vu la nécessité de faire réaliser les travaux en tranchée avant la réfection de la voirie par le Conseil Départemental de l'Ain,

Vu l'offre remise par mail en date du 10 mars 2026 par l'entreprise EGTP en charge des travaux d'eau potable afin de pouvoir coordonner et réaliser les travaux dans les temps impartis,

Vu les crédits inscrits au budget assainissement à l'opération 60,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise EGTP (ENTREPRISE GUILLOT TRAVAUX PUBLICS) (SIRET : 329 517 155 00027), ZA Les Bruyères, 196 rue Ampère, BP 25, 01960 PERONNAS, pour le renouvellement de 9 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées et la mise à la cote de 3 regards de visite et le renouvellement de 4 tampons de visite sur la RD 7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux prestations s'élève à 7 400,20 € HT (soit 8 880,24 € TTC).

• INFORMATIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

-Jean-Michel LUX indique qu'il va réunir prochainement la commission Assainissement pour une première présentation.

-Denis SAUJOT explique également que le fonctionnement de la commission Vie sportive sera présenté lors de sa première réunion.

-Alain REIGNIER indique que la commission Finances va se réunir pour préparer l'approbation de 11 comptes financiers uniques relatifs aux budgets 2025.

-Jean-Pierre CHAMPION explique qu'une réunion est programmée le 21 avril avec ALEC01 et des entreprises dans le cadre du PDIE (plan de déplacement inter-entreprises) et une autre réunion le 24 avril concernant l'extension du siège. Il ajoute que la commission Aménagement sera convoquée le 12 mai.

-Renaud DUMAY invite à transmettre le compte rendu des commissions pour les élus qui arriveront plus tard.

-Anne TURREL explique qu'une réunion sur la communication s'est tenue pour en déterminer les contours, elle précise qu'une carte de visite est proposée pour les Vice-Présidents qui ont des contacts avec des organismes extérieurs et que si d'autres Vice-Présidents souhaiteraient en avoir également, il convient de le faire savoir. Elle ajoute que le Président souhaite décorer la salle du conseil avec des affiches qui représentent chacune des communes, qu'elle a déposé quelques exemples sur les tables devant les maires et qu'elle attend un retour sur ces propositions et se tient à disposition pour faire une photo des lieux qu'il est souhaité de mettre en valeur. Renaud DUMAY précise qu'il veut rappeler d'où vient l'intercommunalité et que la présence des communes dans la salle du conseil lui semble importante.

-Richard LABALME explique qu'il va réunir la commission Environnement le 19 mai pour une mise en route et présentation des premiers dossiers.

-Corinne DUDU voudrait savoir quand elle saura si elle peut intégrer la commission vie sportive car elle est frustrée d'être sur liste d'attente et ne s'est positionnée sur aucune autre commission. Renaud DUMAY lui répond que ce sera au prochain conseil communautaire.

-Olivier CHATELAIN indique qu'il a hâte de commencer l'aventure dans la commission qu'il a pu choisir.

Fin de la séance du conseil communautaire à 20h00.

Prochain conseil communautaire : mardi 26 mai à 18h30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

FEUILLET DE CLOTURE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Liste des membres présents : feuille d'émargement ci-annexée

Liste des délibérations prises avec leur numéro d'ordre :

- N°2026/04/14/01** – Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et conditions de dépôt des listes,
N°2026/04/14/02 – Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
N°2026/04/14/03 – Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et conditions de dépôt des listes,
N°2026/04/14/04 – Election de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
N°2026/04/14/05 – Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
N°2026/04/14/06 – Création des commissions thématiques intercommunales et désignation de leurs membres,
N°2026/04/14/07 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Intercommunal de destruction des ordures ménagères (S.M.I.D.O.M.) Veyle Saône,
N°2026/04/14/08 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes (SCOT),
N°2026/04/14/09 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au Syndicat Intercommunal de l'Eau potable Bresse Dombes Saône,
N°2026/04/14/10 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS),
N°2026/04/14/11 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF),
N°2026/04/14/12 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de l'EPTB Saône & Doubs,
N°2026/04/14/13 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège du Val de Saône à MONTCEAUX et du collège Bel Air de THOISSEY,
N°2026/04/14/14 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du conseil de surveillance et du conseil de la vie sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône,
N°2026/04/14/15 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, SPL ALEC AIN,
N°2026/04/14/16 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de la Société d'économie mixte Les énergies de l'Ain (SEM LEA),
N°2026/04/14/17 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône »,
N°2026/04/14/18 – Programme LEADER 2023-2027 : désignation des délégués de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du comité de programmation Leader du bassin Dombes Saône,
N°2026/04/14/19 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de divers organismes extérieurs associatifs ou issus du secteur public,
N°2026/04/14/20 – Désignation d'un délégué élu de la communauté de communes Val de Saône Centre pour le CNAS,
N°2026/04/14/21 – Fixation des indemnités de fonction du Président et de 8 Vice-Présidents,
N°2026/04/14/22 – Désignation du référent déontologue des élus et autorisation de signer une convention d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de gestion de l'Ain,

N°2026/04/14/23 – Délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

N°2026/04/14/24 – Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes Val de Saône centre et la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière 2026-2028,

N°2026/04/14/25 – Signature de conventions avec des agriculteurs pour la valorisation agricole des boues des lagunes de Mogneneins et Garnerans et du filtre planté de roseaux de Illiat,

N°2026/04/14/26 – Compte-Rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Renaud DUMAY		Jean-Michel LUX	